



après une
3^{ème}
Collège



La montagne une PASSION des METIERS

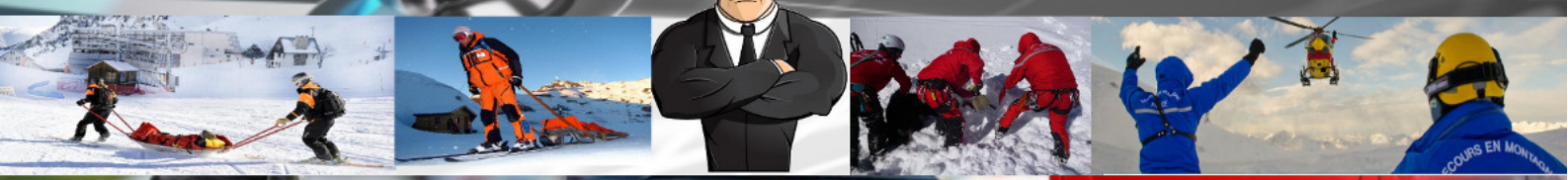
choisissez le

SECURITY

Bac Professionnel

Métiers de la Sécurité

Spécialité Montagne



Formations des métiers de la Sécurité

POLICE MUNICIPALE

SAPEURS POMPIERS

Lycée polyvalent Victor Duruy

3 bis, allées Jean Jaurès - BP 108

65201 Bagnères de Bigorre cedex

Tél. 05 62 95 24 27 - Fax 05 62 95 41 73

Mél. : 0650005c@ac-toulouse.fr

Site : <http://victor-duruy.entmip.fr/>



Objectif : Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Il contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé. Il lutte contre les incendies conformément aux techniques professionnelles. Il assure des missions de secours et d'assistance aux victimes. Il est chargé de la surveillance des lieux et des accès, rappelle et fait respecter les réglementations spécifiques. Il protège l'intégrité physique des personnes. Il constate et identifie les atteintes aux biens et/ou à l'environnement ainsi que les situations à risques. Le diplômé, après recrutement par concours ou sélection, peut intégrer la sécurité publique (police nationale, municipale, gendarmerie), civile ou privée. Dans le secteur de la sécurité civile, il peut exercer le métier de sapeur-pompier professionnel (en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours) ou militaire (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sapeur-sauveteur militaire en unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile). Dans le secteur de la sécurité privée, il peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise. Il peut occuper des postes d'agent de sécurité, d'agent de contrôle d'accès, d'agent de surveillance, d'agent de gardiennage, d'agent de protection physique des personnes, d'agent de sécurité dans l'événementiel, d'agent de sécurité incendie.

Le diplômé peut accéder à d'autres fonctions, par des formations complémentaires et/ou des concours, examens professionnels dans les domaines d'activités suivants : plongée sous-marine, recherche en milieux périlleux, sauvetage-déblaiement, cynotechnie, risques radiologiques et chimiques, conduite d'engins spéciaux, lutte contre les feux de forêt, le secours en montagne, etc.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du CAP Agent de sécurité (facultatif pour les apprentis).

Programme : Sous statut scolaire, l'élève est en stage pendant 22 semaines. En terminale, il choisit une dominante : sécurité incendie ou sécurité publique et sûreté.

Dominante : sécurité publique et sûreté

- ✚ Contribuer à la sécurisation d'une manifestation à caractère sportif, social, festif, culturel : procéder aux contrôles, filtrages, palpations
- ✚ Intervenir lors d'une situation d'infraction
- ✚ Participer au maintien du bon ordre, de la salubrité, de la tranquillité sur la voie publique ou dans un espace privé
- ✚ Intervenir en sécurité routière
- ✚ Rédiger des écrits professionnels et rendre compte oralement
- ✚ Assurer les missions de secours et d'assistance aux victimes, seul ou en équipe
- ✚ Assurer la surveillance des lieux et des accès dans des sites : établissement recevant du public (ERP), immeuble de grande hauteur (IGH) ou de très grande hauteur (ITGH), industriels...

Dominante : sécurité incendie

- ✚ | Alerter : interpréter l'alarme, sécuriser les personnes et le site, guider les secours
- ✚ | Éteindre un feu : intervenir sur un début d'incendie, utiliser les moyens d'extinctions adaptés
- ✚ | Assurer les missions de secours et d'assistance aux victimes, seul ou en équipe
- ✚ | Assurer la surveillance des lieux et des accès dans des sites : établissement recevant du public (ERP), immeuble de grande hauteur (IGH) ou de très grande hauteur (ITGH), industriels...

Les trois grands domaines de la sécurité

- ✚ La sécurité publique : sous contrat de droit public, le titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» peut exercer des activités d'adjoints de sécurité de la police nationale ou de gendarmes adjoints volontaires. Après recrutement par concours ou sélection, il intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale
- ✚ La sécurité civile : dans le cadre d'un engagement citoyen défini par un contrat de droit public, parallèlement à son métier, le titulaire de la spécialité «Métiers de la sécurité» a reçu la formation qui lui permet d'exercer en qualité de sapeur-pompier volontaire (SPV) dans un SDIS. Après recrutement par concours ou sélection, il peut exercer le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- ✚ La sécurité privée : il peut exercer certains métiers de la sécurité privée tels que, agent de sécurité, agent de contrôle d'accès, agent de surveillance, agent de gardiennage, agent de protection physique des personnes, agent de sécurité dans l'événementiel, agent de sécurité incendie. Il peut également, après avoir suivi et validé des formations complémentaires, exercer des métiers tels qu'agent cynophile, agent de vidéoprotection, agent de sûreté portuaire ou aéroportuaire, convoyeur et transporteur de fonds, agent de sécurité sur sites spécifiques et sensibles

